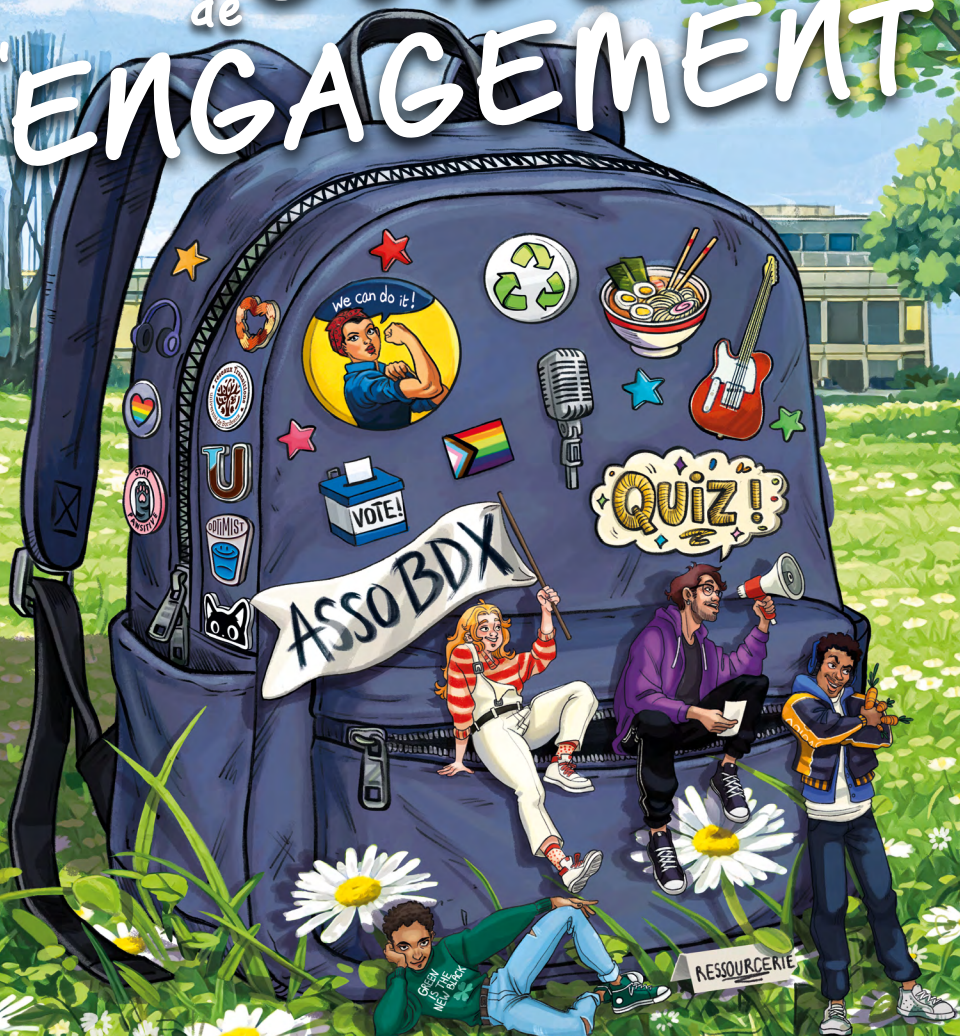


GUIDE de l'ENGAGEMENT



2026-2027

Edito

Et si vos études avaient un mode bonus ?

Bonne nouvelle : il existe. Ça s'appelle s'engager.

Non, ça ne veut pas dire sauver la planète en 48h (même si on valide l'ambition). S'engager, c'est participer, créer, proposer, s'impliquer dans la vie de son campus.

J'ai commencé en rejoignant mon association de filière. Je pensais simplement donner un coup de main... et je me suis retrouvé avec des projets, des responsabilités, des souvenirs, et même une deuxième famille étudiante. J'y ai appris plein de choses utiles : organiser des événements, gérer les imprévus, travailler en équipe, aller vers les autres sans stress...

Et surtout : fini le tram-amphi-dodo. S'engager, c'est donner une autre dimension à ses études. C'est transformer ces quelques années en une vraie expérience humaine, collective et personnelle. Pas besoin d'être expert ou d'avoir un grand plan. Il suffit de se lancer, d'essayer, de proposer une idée ou de rejoindre un projet.

Alors allez-y : venez, échangez, créez, participez !

Le seul risque ? Y prendre goût.

Et vous, vous vous engagez où ?

Elliott Viviant - Sauger,

Vice-président Étudiant de l'université de Bordeaux

Pourquoi s'engager ?

- Donner plus de sens à son expérience universitaire
- Rencontrer de nouvelles personnes et créer du lien
- Gagner en confiance et en autonomie
- Défendre une cause ou contribuer à un projet collectif
- Développer des compétences utiles pour l'avenir
- Saisir de nouvelles opportunités
- Valoriser son parcours et enrichir son CV

À vous de jouer !

Engagement associatif

L'université de Bordeaux bénéficie d'une vie associative particulièrement dynamique, avec plus de 180 associations étudiantes. Une grande partie d'entre elles sont liées à des filières ou disciplines spécifiques (droit, sciences, santé, lettres...), mais de nombreuses associations sont également ouvertes à l'ensemble de la communauté étudiante : culture, jeux, solidarité, environnement, sport, médias, initiatives citoyennes...

Vous trouverez forcément une association faite pour vous :

→ u-bordeaux.fr/associations

Chaque année, de nouvelles associations voient le jour sur les campus, portées par les idées et l'énergie des étudiants. S'investir dans une association peut prendre plusieurs formes :

- participer à un projet : soutien logistique, communication, organisation d'événements, coordination d'actions ou gestion de partenariats
- rejoindre le bureau d'une association : président, trésorier, secrétaire, ou encore vice-président et chargé de mission selon les besoins de la structure

L'investissement peut être ponctuel ou plus régulier selon les projets et les responsabilités choisies. La vie associative repose avant tout sur le collectif, l'échange et la coopération.

Cette richesse associative s'explique notamment par le soutien apporté par l'université de Bordeaux, qui facilite la création d'associations et leur développement en proposant diverses formations.

Facile de créer son asso

- ✱ Vous avez une idée de projet ou une initiative à développer ? Créer une association est une démarche accessible et relativement rapide. Une fois l'objet de l'association défini, la création d'une structure loi 1901 nécessite au minimum un président et un trésorier.
- ✱ Les Bureaux de la vie étudiante (BVE) peuvent vous accompagner dans vos démarches et vous fournir des conseils ou modèles de documents.

Les BVE, partenaires des associations étudiantes

Sur chaque campus principal, les BVE apportent une aide variée aux associations étudiantes.

× Domiciliation et hébergement des associations à l'université

L'université peut accorder une domiciliation aux associations étudiantes dont au moins 50 % des membres du bureau sont étudiants à l'université de Bordeaux et dont les actions sont principalement destinées à la communauté étudiante.

Cette domiciliation permet notamment :

- d'utiliser l'adresse de l'université comme siège social
- d'accéder à des formations et ressources
- de bénéficier d'une visibilité via l'annuaire associatif
- d'obtenir plus facilement des salles ou du matériel

Pour effectuer des demandes de domiciliation et d'hébergement, vous devez prendre contact avec le BVE de votre campus et compléter les formulaires de demandes disponibles sur le site internet, accompagnés des pièces justificatives. Une fois

votre association créée, vous devrez souscrire une attestation d'assurance responsabilité civile (environ 150 €/an).

× Organisation d'évènements sur le campus

Le BVE vous aide dans l'organisation de tout évènement sur le campus (la tenue d'un stand, l'organisation d'une réunion, l'organisation d'un concert). Il vous facilite notamment la réservation de salle, et peut mettre à votre disposition du matériel (tables, chaises mais aussi du matériel plus spécifique tel qu'une sono, plancha, percolateur, etc.).

Avant tout évènement, l'association doit solliciter l'autorisation auprès de l'université de Bordeaux. Les délais varient de 5 jours à 2 mois, en fonction du type de l'évènement. Vous trouverez les documents à remplir sur le site de l'université de Bordeaux ou auprès de votre BVE. Avant tout évènement, il est également indispensable de vérifier que l'association dispose d'une assurance adaptée. Si nécessaire, une assurance complémentaire organisateur peut être souscrite.

Témoignages d'associatifs

J'ai fondé l'association les ami(e)s du ScrUB qui a pour but de faire vivre un journal intercampus, pour et par les étudiant(e)s sur une grande variété de sujets (société, culture, santé, sciences, événements) ; il s'agit d'un espace de libre

expression pour tous et toutes et d'un moyen de communication et d'information. Entrer dans une asso c'est bien plus que participer à un projet, c'est tisser des liens avec énormément de personnes et développer des compétences parfois sans s'en rendre compte ! C'est faire vivre l'université et vivre avec elle, au point qu'elle devienne bien plus qu'un simple lieu d'étude !

Fanny, présidente Le ScrUB

Je suis rentré à l'association des étudiants de la filière de Physique, il y a eu plus d'un an. Grâce à cette expérience, j'ai pu rencontrer énormément de monde et créer un réseau, j'ai pu me former sur des thématiques de société et ainsi monter en compétences.

Ilan, secrétaire Dephy

L'Association des Juristes et Économistes de Bordeaux a pour mission de dynamiser la vie estudiantine à travers des événements festifs, culturels et sportifs, ainsi que de représenter la voix des étudiantes et étudiants en droit et économie-gestion au sein des instances de l'université. En tant que présidente, j'ai pu organiser des moments de rencontre et de partage, voir des étudiants s'intégrer plus facilement grâce à nos événements, et défendre leurs intérêts à différentes échelles : voilà ce qui a rendu cet engagement profondément enrichissant et humain pour moi.

Liz, présidente AJEB

Organiser un événement festif

Gala, soirée, week-end d'intégration ou tournoi étudiant : organiser un événement demande anticipation et préparation. L'université de Bordeaux accorde une attention particulière aux dispositifs de prévention et de sécurité mis en place lors des événements festifs. Les étudiantes et étudiants peuvent être accompagnés par les équipes de l'Espace santé étudiants et bénéficier de formations liées à la prévention, à la réduction des risques ou aux gestes de premiers secours.

✖ Aide au montage et financement de projets

Le BVE peut vous accompagner dans la construction et le développement de vos projets : conseils méthodologiques, budget, démarches administratives ou communication.

L'université propose également un soutien financier via le Fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), destiné aux projets associatifs, culturels, sportifs, solidaires, environnementaux ou festifs.

Pour déposer une demande de subvention :

- > prenez contact avec votre BVE pour échanger sur votre projet,
- > complétez votre demande de financement en ligne,
- > présentez votre projet devant une commission d'attribution

Si votre projet est soutenu, un bilan devra être transmis au BVE dans les trois mois suivant sa réalisation. Cette étape permet de rendre compte de l'utilisation des fonds, mais aussi de prendre du recul sur le projet : points forts, difficultés rencontrées, axes d'amélioration... autant d'éléments précieux pour les futurs porteurs de projets de l'association. 4 sessions de dépôt de projets sont organisées chaque année :

- > 15 octobre
- > 15 janvier
- > 15 mars
- > 15 mai

La procédure et les documents utiles concernant le FSDIE sont accessibles sur le site internet.

✖ *Vous pouvez aussi solliciter des financements auprès de vos Unités de Formation, ainsi que d'autres partenaires extérieurs de l'université (mairies notamment).*

✖ Formation des associations

Le BVE vous propose aussi tout au long de l'année des formations qui vous aideront, nouveau ou ancien associatif, à acquérir les compétences nécessaires à mener à bien vos projets. N'hésitez pas à demander le programme à votre BVE.

✖ *Vous venez de reprendre les rênes d'une association ou préparez la passation ? Nous vous conseillons de suivre notre formation en ligne « Organiser la passation de son association et recruter de nouveaux membres »*

D'autres formes d'engagement

S'engager ne se limite pas à rejoindre une association ou à devenir élu étudiant. L'université propose également d'autres manières de participer à la vie de campus, de rencontrer de nouvelles personnes et de contribuer à des projets collectifs.

Les groupes de travail des Conseils de vie de campus

Les Conseils de vie de campus organisent des groupes de travail ouverts à l'ensemble de la communauté universitaire autour de nombreuses thématiques : vie étudiante, transitions environnementales, aménagement des espaces, bien-être ou événements.

Ces groupes permettent de participer concrètement à l'amélioration du quotidien sur les campus.

Le dispositif de parrainage international

Avec plus de 7 000 étudiants internationaux et plus de 1 000 nouveaux arrivants accueillis chaque année, l'université de Bordeaux a mis en place un dispositif de parrainage pour faciliter l'accueil et l'intégration des étudiants venus du monde entier. En devenant parrain ou marraine, vous accompagnez un étudiant international dans ses premiers pas à l'université et dans sa découverte de la ville, du campus et des services essentiels. Un engagement simple et concret, qui favorise les échanges interculturels et de belles rencontres.

Pour candidater, complétez votre profil sur la plateforme dédiée :

→ parrainage.u-bordeaux.fr

Vous pouvez choisir de vous voir attribuer un filleul automatiquement ou rechercher un profil selon différents critères : campus de rattachement, langue parlée, centres d'intérêt ou origine géographique.

Bénévolat

De nombreuses missions de bénévolat sont proposées tout au long de l'année : festivals, journées portes ouvertes, événements culturels ou actions solidaires. Des appels à candidatures sont régulièrement diffusés par l'université et sur la plateforme Alumni. Vous pouvez également rejoindre la team Ambassadeur. drice.s Engagement Etudiant.

Engagement en tant qu' élu

Vous pouvez également vous investir dans la vie universitaire en devenant représentant étudiant au sein des différents conseils de l'université. Les élus étudiants participent aux décisions concernant la vie de campus, les formations, les conditions d'études ou encore les orientations stratégiques de l'établissement. Ils représentent les étudiantes et étudiants et portent leurs besoins auprès des différentes instances. Pour se présenter, il suffit de rejoindre ou de constituer une liste lors des élections universitaires. Rapprochez-vous de votre BVE pour obtenir des informations sur les élections et les modalités de candidature.

Les conseils

Les conseils universitaires réunissent enseignants-chercheurs, personnels administratifs, personnalités extérieures et représentants étudiants. Au plus haut niveau de gouvernance, l'université s'appuie sur différents conseils :

- **Le Conseil d'administration (CA) :** il définit les grandes orientations stratégiques de l'université.
 - **Le Conseil académique :** il regroupe deux commissions complémentaires :
 - **la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU),** dédiée aux enjeux liés aux études, aux examens, à la pédagogie et à la vie étudiante ;
 - **la Commission de la recherche (CR),** centrée sur la stratégie scientifique et les activités de recherche de l'université.
 - **Les Conseils de collèges :** répartis sur les différents campus, ils traitent des enjeux liés à la formation, à la vie étudiante et au fonctionnement des structures.
 - **Les Conseils de facultés ou Conseils de formation (UF ou UFR) :** Ces instances sont les plus proches du quotidien étudiant et abordent les questions pédagogiques et de vie de filière.
- Les représentants étudiants sont élus pour un mandat de deux ans.

Témoignages d'élus

Être élu étudiant m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement de l'université, de rencontrer de nouvelles personnes et de connaître plus en détail les opportunités de poursuites d'études pouvant m'intéresser.

Théo, élu collège ST, CVC, département Licence, DLLC

Siéger au Conseil d'Administration, c'est passé de l'autre côté du miroir pour transformer nos besoins estudiantins en décisions concrètes et s'assurer que la voix étudiante reste la boussole des choix stratégiques de l'université. C'est donc un honneur et un plaisir chaque mois de débattre, voter les grandes stratégies, et défendre les droits des étudiants et des étudiantes.

Ainhua, élue au CA

C'est en tant qu'élus étudiants que j'ai pu me rendre utile mais aussi me découvrir et acquérir de nouvelles compétences. C'est un véritable plaisir de pouvoir défendre les étudiants au quotidien, réfléchir aux problématiques et à la manière de les résoudre, c'est une expérience extraordinaire.

Victor, élu CFVU collège Santé

Emplois étudiants et service civique

Emplois étudiants

L'université recrute tout au long de l'année pour des missions plus ou moins longues (pour une année ou quelques semaines).

Ces missions incluent notamment :

- l'accueil des étudiants (aide aux inscriptions, découverte du campus, accueil dans les bibliothèques, etc.)
- l'accompagnement des étudiants en situation de handicap
- le tutorat
- la promotion de la santé

Les emplois étudiants sont payés au taux horaire smic emploi étudiant.

Le principal avantage ?

Les activités prévues à votre contrat sont aménagées en fonction des exigences liées à vos études. Vous travaillez sur votre lieu d'études.

→ u-bordeaux.fr/job-etudiant

Service civique

Divers services de l'université proposent des missions, qui peuvent consister en :

- médiation culturelle, médiation scientifique ou associative
- promotion de la pratique sportive
- intégration des étudiants internationaux

Indemnisé à hauteur de 619,83 € mensuels, le volume horaire du service civique est d'environ 24 h/semaine.

× **Attention** : contrairement à un emploi étudiant, une mission de service civique est difficilement compatible avec des études à temps plein.

→ service-civique.gouv.fr

Témoignages d'engagé.e.s

Rejoindre la team des Ambassadeur.drices Engagement Etudiant m'a permis de rencontrer un tas de nouveaux étudiants engagés et passionnés qui ne provenaient pas forcément de mon milieu d'engagement. J'y ai découvert des associations hors du campus, des secouristes et plein d'autres formes d'engagement que je n'aurai pas imaginé.

Léo, ambassadeur engagement étudiant

Je suis chargé d'animation au BVE de Talence pour la deuxième fois, et ces deux années m'ont permis d'acquérir de solides compétences ainsi qu'une grande rigueur. Travailler avec l'équipe du BVE de Talence est un véritable bonheur, tant sur le plan humain que professionnel. Cette expérience m'a fait grandir personnellement et professionnellement, et c'est toujours un immense plaisir d'organiser des événements sur le campus pour les étudiants et les étudiantes.

Nabil, emploi étudiant BVE Talence

Mon engagement au sein du réseaux régional de recherche dédié à l'anticipation du changement climatique dans les territoires en transition en Nouvelle-Aquitaine, FUTURS-act, m'a permis de m'engager concrètement sur les enjeux environnementaux et sociétaux. À travers des actions de sensibilisation, des ateliers de recherche étudiant et l'animation d'événements, j'ai développé mes compétences en communication et en travail d'équipe. Cette expérience a renforcé mon envie de m'impliquer durablement pour les transitions.

Haïra, service civique au laboratoire EPOC

L'université soutient votre engagement

Soutien à l'engagement

× Service PHASE

Le service PHASE accompagne les étudiantes et étudiants engagés dans des mandats de représentation ou des situations spécifiques. Selon les besoins, différents aménagements peuvent être proposés :

- priorité dans le choix des groupes de travaux dirigés
- régime de dispense spécifique
- accès à la prise de notes
- aménagement ou étalement des études
- accompagnement et soutien pédagogique individualisé

Pour bénéficier de ces dispositifs, renseignez-vous auprès du service PHASE de votre campus concernant les modalités et calendriers de prise en charge.

→ phase@u-bordeaux.fr

× Césure

Vous souhaitez faire une pause dans vos études pour réaliser pleinement votre engagement ? L'université vous propose de le faire dans le cadre de la césure, en vous permettant de conserver votre statut étudiant et les avantages éventuellement liés (ex. droit à la bourse, maintien de l'admission dans le diplôme choisi, etc.).

→ u-bordeaux.fr/Periode-de-cesure

L'Espace orientation carrière m'a accompagné tout au long de mon projet de césure, cela m'a beaucoup aidé à concrétiser ce rêve.

Thomas, étudiant en master Biodiversité, écologie, évolution et auteur du documentaire

Coexistencia : sur les traces des pumas

× Collège Droit, science politique, économie et gestion

05 56 84 85 08 / 05 56 84 29 28

× Collège Sciences de la santé / Médiaquitaine 05 57 57 56 84

× Collège Sciences de l'Homme

➤ Campus Victoire 05 57 57 18 48

➤ STAPS 05 56 84 52 40

× Collège Sciences et technologies 05 40 00 35 59 / 05 40 00 35 46

× ISVV / INSPE 05 40 00 30 83

× IUT de Bordeaux 05 56 84 58 92

Valorisation de l'engagement

Le dispositif engagement

Encouragée par la loi « Égalité et citoyenneté », l'université a mis en place un dispositif « engagement » permettant à ses étudiants engagés sous diverses formes (bénévoles dans une association, salariés, militaires dans la réserve opérationnelle, sapeur-pompier volontaire, service civique ou volontariat) de bénéficier d'accompagnement (étalement d'étude, choix prioritaire de groupe de TD...) ou de valoriser ces engagements dans le cadre de leurs études.

Les étudiants engagés depuis au moins 1 an ou dont l'engagement s'est terminé il y a moins d'un an peuvent ainsi solliciter la validation d'une UE (ou d'une partie d'une UE) dans le cadre de leur formation. Il peut s'agir d'une UE transverse (ex. stage, découverte professionnelle, gestion de projets) ou spécialisée (en fonction du contenu de l'engagement). Les étudiants doivent pour cela en faire la demande (deux sessions de candidature par an), puis si leur demande est acceptée, adresser un rapport écrit au jury de validation du diplôme chargé de valider l'UE (ou non). Les modalités de mise en œuvre sont propres à chaque formation.

✱ Renseignez-vous auprès des équipes pédagogiques.

L'UE engagement étudiant

Certaines formations proposent une UE Engagement permettant de valoriser un investissement associatif, citoyen ou institutionnel dans le cursus universitaire. Cette UE peut permettre l'obtention de crédits ECTS et s'accompagne généralement :

- > d'heures d'engagement
- > de formations complémentaires
- > d'une restitution finale (rapport, oral, poster ou capsule vidéo)

Les étudiants peuvent également bénéficier d'un accompagnement dans la mise en œuvre et le suivi de leur engagement par leur structure d'accueil ou leur formation. À l'issue de l'année, plusieurs modalités de restitution peuvent être demandées selon les formations : rédaction d'un rapport d'expérience, réalisation d'un poster ou d'une capsule vidéo, et/ou présentation orale permettant de valoriser les compétences développées au cours de l'engagement.

✱ Renseignez-vous auprès de votre BVE pour savoir si de telles UE existent au sein de votre formation.

Reconnaissance des compétences

L'Espace orientation carrières (EOC) accompagne les étudiantes et étudiants dans la valorisation des compétences développées au cours de leurs expériences associatives, professionnelles ou personnelles. Différents outils, tels que le portfolio, peuvent être mobilisés pour vous aider à structurer et mettre en avant ces acquis de manière efficace. Une attention particulière est portée aux compétences transversales, très recherchées par les recruteurs. Vous pourrez également bénéficier de conseils personnalisés lors d'entretiens et participer à des ateliers et webinaires d'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation afin de mieux présenter votre parcours.

✱ **Retrouvez le calendrier des ateliers et webinaires :**

→ u-bordeaux.fr/

Formation-professionnelle

✱ Espace orientation carrières

Permanence téléphonique :

Lundi, mardi et jeudi : 13h-17h30

Mercredi : 9h-17h30

Bâtiment F, 1^{er} étage

3 ter place de la Victoire

33076 Bordeaux Cedex

→ orientation.carrieres@u-bordeaux.fr

05 57 57 18 04

Open badge

Bientôt, vous pourrez valoriser certains engagements sous la forme d'open badges, objets numériques très faciles d'utilisation qui permettent la reconnaissance de tout type de compétences, de personnes et de projets. Un badge est dit « riche de données » (datarich en anglais) parce qu'il contient tout ce dont on a besoin pour le comprendre, le justifier (les compétences qu'il recouvre, l'émetteur, la date d'émission, des mots-clés, etc.). Il présente un intérêt en termes d'insertion professionnelle puisqu'il permet de valoriser le profil du bénéficiaire au moment du recrutement, mais aussi sa capacité réflexive en ayant constitué son propre portfolio.

Vous pouvez d'ores et déjà valoriser votre engagement en tant que parrain grâce à l'open badge Welcome to U. Pour cela, vous devrez parrainer au moins un étudiant au cours de l'année, mais aussi suivre une formation sur la multiculturalité et répondre à un quizz sur les missions du parrain.

→ u-bordeaux.fr/Open-Badges

Contacts et sites utiles

Vos vice-présidents étudiants

Ils sont vos principaux représentants, portent votre point de vue et défendent vos intérêts. Ils encouragent la participation aux élections internes à l'université et soutiennent la constitution de listes. Ils travaillent en étroite collaboration avec les BVE, notamment en soutien à la vie associative.

- × **Eliott Viviant-Sauger,**
vice-président étudiant
→ vpe@u-bordeaux.fr

Le VPE est accompagné des 4 vice-présidents étudiants des conseils de vie de campus :

- × **Campus Carreire**
→ vpe.carreire@u-bordeaux.fr
- × **Campus Victoire**
→ vpe.victoire@u-bordeaux.fr
- × **Campus Montesquieu**
→ vpe.pessac@u-bordeaux.fr
- × **Campus Peixotto-Bordes**
→ vpe.talence@u-bordeaux.fr

Pour aller plus loin

- × **Associathèque, base de connaissances associatives** (boîte à outils, etc.)
→ associatheque.fr
- × **La vie associative à l'université de Bordeaux** (annuaire des associations)
→ u-bordeaux.fr/associations

- × **Animafac**
Réseau national d'associations étudiantes, centre de ressources (guides et fiches pratiques, kit de campagne, formations, mooc, etc.)
→ animafac.net
- × **Fédération inter-associative étudiante ATENA**
→ fede-atena.fr



Les Bureaux de la vie étudiante, vos référents pour la vie associative

✱ BVE Bordeaux

146 rue Léo-Saignat, 33076 Bordeaux

→ bve.bordeaux@u-bordeaux.fr

05 57 57 17 79

✱ BVE Pessac

Avenue Léon Duguit, 33608 Pessac

→ bve.pessac@u-bordeaux.fr

05 56 84 62 60

✱ BVE Talence

351 cours de la Libération, bât. A22 - 33405 Talence Cedex

→ bve.talence@u-bordeaux.fr

05 40 00 66 59

Pour toute question sur l'engagement étudiant

→ engagementetudiant@u-bordeaux.fr

La plateforme du réseau communautaire de l'université de Bordeaux

→ alumni.u-bordeaux.fr

En savoir +

u-bordeaux.fr